Image not found or type unknown

Radiation d'une affaire par un JAF.

Par **ANG49**, le **11/03/2013** à **23:51**

Bonjour

Un JAF peut il prononcer une radiation de l'affaire dont il a été saisi ou débouté le demandeur si, par exemple, le 1er jugement établi n'est pas respecté par l'une ou l 'autre des partie et donc qu'il estime que la requete du demandeur n'est pas légitime?

Merci par avance

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés